

Actualité

Date de publication : 07/11/2018

SJ - Délai de dépôt d'une demande de rescrit jeune entreprise innovante (JEI) - (Livre des procédures fiscales [LPF], art. L 80 B, 4°) - Rescrit

Séries / Division :

SJ - RES, RES

Texte :

Des précisions sont apportées sur le délai ouvert à une jeune entreprise innovante (JEI) pour déposer une demande de rescrit prévue au 4° de l'[article L 80 B du Livre des procédures fiscales \(LPF\)](#).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-SJ-RES-10-20-20-40](#) : SJ - Garantie contre les changements de position de l'administration fiscale - Garantie contre les changements de doctrine - Procédures de rescrit fiscal - Garantie apportée par une prise de position formelle sur l'appréciation d'une situation de fait - Rescrits spécifiques avec l'accord implicite en cas d'absence de réponse de l'administration dans un délai encadré - Rescrits relatifs aux jeunes entreprises innovantes (JEI) ou aux jeunes entreprises universitaires (JEU)

[BOI-RES-000014](#) : RESCRIT - SJ - Délai de dépôt d'une demande de rescrit relatif aux jeunes entreprises innovantes (JEI) - (LPF, art. L 80 B, 4°)

Signataire des documents liés :

Édouard Marcus, Chef du service juridique de la fiscalité